

## Grève du 22 février

### La stabilité de planning s'applique en toutes circonstances !

En raison de la grève et des vols annulés, plusieurs pilotes se sont vu hier, 21 février, imposer un recul de leur date de retour à CDG. Ceux-ci, en vertu de l'accord stabilité planning, ont alors fait part à la compagnie de leur souhait de rentrer à la date initialement prévue. Ce retour devant alors se faire sous forme de mise en place, au besoin sur une autre compagnie.

Cette demande est en effet un droit du fait de l'application de l'accord portant sur la stabilité planning du Personnel Navigant Technique du 17/02/2012, qui indique :

**« Le Planning du Personnel Navigant Technique est stable à compter du constat d'élaboration, en toutes circonstances et en toutes périodes, et ce sans exception ».**

Et pourtant, ces pilotes, par le biais du CCO, se sont vu opposer dans un premier temps une fin de non-recevoir. La Direction a en effet invoqué des « circonstances exceptionnelles ».

Le DG.OA, Olivier Dulat, avait donc fait le choix de s'asseoir sciemment sur un accord qui fait le ciment de notre vie de pilotes. Il démontre là l'estime et le respect qu'il a pour nos accords. C'est dans la triste continuité de la longue liste des accords non respectés, à commencer par le fraîchement signé *Trust Together*. Vous trouverez au verso copie d'un de ces messages reçus par l'un de nos collègues.

Nous sommes intervenus pour faire cesser ce non-respect flagrant de l'accord stabilité de planning. La nuit dernière, la direction a finalement fait machine-arrière et a donné la consigne de le respecter. Rappelez-vous que cet accord avait été obtenu lors de la grève au moment de l'arrivée de la loi Diard.

En ces temps de conflit, nous comptons sur vous, plus que jamais, pour **appliquer et faire appliquer cette consigne de stabilité planning de la façon la plus stricte** qui soit et vous invitons à nous faire remonter tout non-respect de vos droits. Sachez que vos agents de plannings habituels sont en grève à plus de 80 %. Seuls quelques cadres les remplacent. Ceux qui vous appellent ne nous veulent pas forcément du bien !

**Appliquez strictement la consigne de stabilité planning.  
Ne répondez à aucune sollicitation du planning jusqu'au  
28 février, comme expliqué dans nos consignes de grève.  
Profitez de votre repos mérité.**

Le Bureau du SNPL Air France

*Vous trouverez, ci-après, le mail envoyé par le Cadre Pilote CCO à un Pilote souhaitant faire appliquer l'accord :*

Bonjour

Je fais suite à notre conversation téléphonique et te confirme, à ta demande, par mail la décision de la DGOA de ne pas appliquer le protocole de stabilité de planning dans les circonstances exceptionnelles de la grève du 22 février.

Dès lors, ton retour de [redacted] est désormais prévu arriver le dimanche 25 février à [redacted] à CDG.

Je te souhaite bon courage

Cordialement,

Pilote CCO  
0141565088

